

VISA
LIGUE B.F.C.04

10^{ème} Slalom ASA PM 1

25 Juillet 2026

n° 50-359
du 24/04/26

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

<i>Slalom</i>	
Nom :	10 ^{ème} Slalom ASA PM 1
Date :	Samedi 25 juillet 2026
Eligibilité :	Coupe de France des Slaloms 2026 Challenges de la Ligue Régionale de Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté 2026 Challenge ASA PM 2026
Participation étrangère autorisée ?	Non
Visa Ligue (date et numéro) :	50 du 24/04/26
Permis d'organisation FFSA (date et numéro) :	359 du 24/04/26
<i>Organisateur technique</i>	
Nom :	ASA Pays de Montbéliard
Adresse :	BP 65284
Téléphone :	06 85 83 61 20
Mail :	asapm25205@gmail.com

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA.

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs : M. Hubert BENOIT / 0411 Licence n°3617
 Commissaires Sportifs : Mme Monique France / 0409 Licence n°29181
 M. Gérard FINQUEL / 0405 Licence n°1913
 Directeur de Course : M. Martial PEUGEOT / 0405 Licence n°44386
 Commissaires Techniques Responsable : M Serge BULLIER / 0409 Licence n° 19678
 M Jean-Louis REVERCHON / 0421 Licence n°6835
 M Yoan TRUCH / 0405 Licence n°239338
 M Florent PEA (stagiaire) / 0411 Licence n°215913
 Chargés des relations avec les concurrents (CS) : Mme Martine REVERCHON / 0409 Licence n°14505
 Chronomètres (Départ) : M. Jean-Marie TSCHOFFEN / 0411 Licence n°196872
 Chronomètres (Arrivée) : Mme Sabine JEDREK / 0409 Licence n°317059
 Médecin : Dr Eliane BRETL / 0409 Licence n°348380

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements : mardi 21 juillet 2026 à 00 H

Publication de la liste des engagés : jeudi 23 juillet 2026 à 20 H

Vérifications administratives :

- Vendredi 24 juillet 2026 de 16 H à 20 H

- Samedi 25 juillet 2026 de 6 H 15 à 7 H 15 (**uniquement réservé aux pilotes indisponibles le vendredi 24 juillet 2026 et sur demande écrite au plus tard la veille de l'épreuve**)

> *Lieu : Salle de briefing – Circuit de l'Enclos à Septfontaines*

Vérifications techniques :

- Vendredi 24 juillet 2026 de 16 H 15 à 20 H 15

- Samedi 25 mai 2026 de 6 H 30 à 7 H 30

> *Lieu : Salle de briefing – Circuit de l'Enclos à Septfontaines*

1° Réunion du Collège des Commissaires Sportif : samedi 25 juillet 2026 à 7 heures

> *Lieu : Circuit de l'Enclos à Sepfontaines*

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais chronométrés à 7 H 45

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course à 9h40

Course :

Essais chronométrés de 8h00 à 9h30

1 ère manche de course de 9h45 à 11h15

2 ème manche de course de 11h30 à 13h00

3 ème manche de course de 14h00 à 15h30

4 ème manche de course de 15h45 à 17h15

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : samedi 25 juillet 2026, 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent

> *Lieu : Tour de chronométrage – Circuit de l'Enclos à Septfontaines*

Parc fermé final (obligatoire à l'issue de la compétition sous peine d'exclusion d'office) :

> *Lieu : paddock – Circuit de l'Enclos à Septfontaines*

Remise des prix : samedi 25 juillet 2026, 1 heure après l'arrivée du dernier concurrent

> *Lieu : Salle de briefing - Circuit de l'Enclos à Septfontaines*

La reconnaissance du parcours sera autorisée le vendredi 25 juillet 2026 de 19 H à 20 H et le samedi 25 juillet 2026 de 6H à 7h30. **Seule une reconnaissance pedestre est autorisée.**

1.3P. VERIFICATIONS

Voir Article 1.2p.

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage :

AUTOSERVICES
38 Rue Denis Papin
25300 PONTARLIER

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents seront tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture des contrôles soit à 7 H 30.

Les concurrents devront être en possession, de leur permis, d'une licence ou d'un titre de participation en cours de validité, de la fiche d'homologation correspondant à leur voiture, du passeport technique, sauf pour les voitures de la catégorie loisir qui devront présenter la carte grise ou le titre de propriété, le contrôle technique à jour ainsi que l'assurance (attestation d'assurance à récupérer sur le site de votre assureur).

Chaque concurrent devra déclarer le carburant que sa voiture utilise durant l'épreuve :

- Essence : Conformément à l'Article 252-9.1 (dont SP98)
- Essence : jusqu'à 30% d'éthanol
- Diesel : Conformément à l'Article 252-9.2
- Taux d'éthanol ou méthanol supérieur à 30%
- Autres carburants à préciser

Aucun changement de groupe ou de classe ne sera admis après la clôture des engagements, sauf en cas de décision du Collège des Commissaires Sportifs sur proposition du Directeur de Course pour non-conformité de la voiture par rapport à sa fiche d'engagement reconnue par un Commissaire Technique.

Lors des opérations de vérification, toute voiture qui apparaîtra non conforme sera soit changée de groupe, soit disqualifiée de la compétition. **Dans ce cas, les droits d'engagement resteront acquis aux organisateurs.**

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

Clotilde BOITEUX
5B Avenue Chabaud Latour
25200 MONTBELIARD

engagements.asapm@gmail.com

La liste des engagements sera close dès que le nombre maximum de participants fixé à l'article 4.1p aura été atteint et au plus tard le mardi 21 juillet 2026 à minuit.

Les frais de participation sont fixés à :

Avec la publicité optionnelle de l'organisateur :

- Tarif normal : 120€ + 5€ pour le Challenge des Commissaires de la Ligue Bourgogne Franche-Comté du Sport Automobile, **soit 125€**
- Tarif licencié ASA PM : 100€ + 5€ pour le Challenge des commissaires de la Ligue Bourgogne Franche Comté du Sport Automobile, **soit 105€**

Sans la publicité optionnelle de l'organisateur :

- 240€ + 5€ pour le Challenge des Commissaires de la Ligue Bourgogne Franche Comté du Sport Automobile, **soit 245€**

NB : Si vous participez à 2 slaloms organisés par l'ASA PM, vous recevrez un remboursement de 20€ à l'issue du Slalom ASA PM 2, si vous participez aux 3 slaloms organisés par l'ASA PM, vous recevrez un remboursement de 30€ à l'issue du Slalom ASA PM 2.

Les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

Si quatre jours avant le début de la compétition le nombre d'engagements enregistré est inférieur à 60, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seront immédiatement prévenus de cette décision et seront entièrement remboursés.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 120 dont 40 peuvent être réservées aux Groupes : Loisir, VHC et Classic.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4.1 du règlement standard des Slaloms (Voir tableau). Une même voiture pourra être conduite successivement par 2 pilotes.

4.2.P ECHAPPEMENT

Voir Règlement Standard des Slaloms.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des Slaloms.

La publicité optionnelle sera précisée par un additif de l'organisateur publié avant les vérifications.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Les prescriptions des Règles Techniques et de Sécurité de la discipline, en application des articles R331-18 à R331-45 du code du sport, devront être respectées dans toutes les compétitions.

6.1P. PARCOURS

Le slalom représentera un parcours de 2000 mètres (voir plan en annexe) sur le Circuit de l'Enclos à Septfontaines.

La course se déroulera en 4 manches.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7.3 du règlement standard des Slaloms.

6.5P. PARC CONCURRENTS

Le parc concurrent pour les voitures fermées est situé sur le chemin d'accès (RD72). Celui pour les voitures ouvertes est situé dans l'enceinte du circuit.

Le parc concurrent pour les voitures ouvertes ne sera complètement accessible qu'à partir du vendredi 18 juillet 2025 à 18H00 jusqu'à 20h30 (heure de fermeture des barrières).

Les remorques devront être garées au Parking dédié indiqué sur place.

Les concurrents, ne participant que le samedi, **devront avoir quitté le parc concurrent avant 20h le samedi soir** afin de permettre l'installation des concurrents inscrits le dimanche.

6.6P. PARC FERME FINAL

Voir Article 1.2p.

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE

Le tableau d'affichage sera placé en bas de la tour de chronométrage du circuit.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une permanence sera organisée le samedi 25 juillet 2026.

> Lieu : Tour de chronométrage – Circuit de l'Enclos à Septfontaines de 6 H à 20 H

Téléphone permanence n° 06 85 83 61 20

Centre de secours le plus proche : Levier - Téléphone n° 18

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Conforme au règlement Standard des Slaloms.

7.3P. COURSE

Les pilotes devront obligatoirement retirer leur casque au point STOP pour entrer dans le parc sauf les voitures ouvertes, elles devront tout de même marquer l'arrêt.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit, sous peine d'exclusion de la compétition.

ARTICLE 8P. PENALITES

Conforme au Règlement Standard des Slaloms.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement sera établi sur la meilleure des manches.

Les classements seront établis de la façon suivante :

- 1 classement général Série A (hors Loisir, VHC, et Classic),
- 1 classement général Série B (hors Loisir, VHC, et Classic),
- 1 classement pour chacun des groupes comme défini à l'article 4.1 du règlement standard,
- 1 classement pour chacune des classes énumérées à l'article 4.1 du règlement standard,
- 1 classement pour les voitures de la catégorie Loisir,
- 1 classement pour les voitures de la catégorie VHC
- 1 classement pour les voitures de la catégorie Classic
- 1 classement pour les voitures de Fol'Car

Les classements, sous réserve d'éventuelles réclamations, deviendront définitifs 30 minutes après l'heure d'affichage des classements provisoires.

Une attribution de points aura lieu conformément au règlement de la Coupe de France des Slaloms.

ARTICLE 10P. PRIX

10.5P. REMISE DES PRIX ET COUPES

Voir Article 1.2p.

1 coupe pour les 3 premiers du classement général Série A et Série B.

1 coupe par tranche de 3 partants dans chaque classe (y compris Loisir, VHC, Classic et Fol'Car).

1 coupe à la meilleure féminine Série A et Série B.

3 commissaires seront récompensés.

Les concurrents qui ne se présenteront pas à la remise des prix perdront le bénéfice de leur prix.

Annexe 1 : Parcours du slalom

